



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à seize heures trente, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

**Délibération N° 20-24**

Nombre de conseillers municipaux présents : 8  
Nombre de procuration : 1  
Nombre de conseillers municipaux absents : 3  
Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2024.

**Objet : Sollicitation de la DETR 2024 pour la sécurisation du système de traitement de l'eau – phase urgente.**

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Denis DETCHEVERRY, Ketty ORSINY et Vicky YON.

Étaient absents : Flore ORSINY, Justine BRAQUART et Nicolas LEMAINÉ

Avaient donné pouvoir : Flore ORSINY.

Secrétaire de séance : Denis DETCHEVERRY.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- La loi organique et la loi 2007-224 du 21 février 2007, portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1<sup>er</sup> mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**SUR**

- L'exposé du président.

## CONSIDERANT

- La nécessité de sécuriser le système de traitement de l'eau afin de garantir le traitement de l'eau en tout temps ;

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

**Article 1 :** **Sollicite** auprès de l'Etat, un financement, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, d'un montant de 97 760 € (quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante euros) pour la sécurisation du système de traitement de l'eau.

**Précise** que le coût de l'opération est arrêté à 122 200 € (cent vingt-deux mille deux cents euros) et que celle-ci pourrait être réalisé selon le plan de financement suivant :

Financements 2024	H.T. en €	taux
ETAT (DETR 2024)	97 760 €	80%
COMMUNE	24 440 €	20%
<b>Total</b>	<b>122 200€</b>	<b>100%</b>

Ainsi fait et délibéré en séance le 27/03/2024.

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire,



Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE

### PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12